



ORGANISME DE MISE EN OEUVRE DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-TOGO (OMCA-TOGO)

OMCA-TOGO

Millennium Challenge Account Programme

Financé par

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Par le biais de la

MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION

DEMANDE DE COTATIONS

TTP/2022/NCS/Shopping/010

**« RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE
DES CLIMATISEURS DE OMCA-TOGO »**

»

Date de lancement : 10 Février 2023

Date et heure limites de dépôt des offres : 20 Février 2023 à 15 h00 GMT

Date et heure d'ouverture des offres : 20 Février 2023 à 15 h 30 mn GMT

Table des matières

1. Demande de Cotations	05
2. Pièces de la Demande de Cotations.....	10
Annexe 1- Formulaire de soumission et Bordereau des prix.....	10
Annexe 2- Tableau de comparaison des spécifications techniques.	16
Annexe 3- Formulaire de certification des Entreprises Publiques.	18
Annexe 4- Modèle de contrat de maintenance.....	24

1. Demande de Cotations

Lomé, le 10 Février 2023

Madame,
Monsieur,

Les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation (" MCC ") et le gouvernement de la République du Togo (le " gouvernement " ou le " GdT ") ont conclu un programme de coopération en vue d'une d'assistance au titre du Millennium Challenge Account (" Accord de subvention ") pour un montant d'environ 35 000 000 USD (" Financement MCC ") afin de faciliter le développement et la mise en œuvre du Programme de seuil de Millennium Challenge Corporation (le " Programme du seuil ") qui a été signé le 14 février 2019 entre la MCC et le GdT.

Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire de Millennium Challenge Account–Togo (« OMCA-Togo » ou l'« Entité OMCA»), entend utiliser une partie du financement MCC pour des paiements éligibles en vertu du Programme Seuil pour lequel est émise la présente Demande de Cotations.

Le Programme Seuil proposé est conçu pour aider le gouvernement du Togo à mettre en œuvre des réformes politiques et institutionnelles dans deux domaines essentiels à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté : les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le régime foncier (LRAP - Land Reform and Agricultural Productivity). Pour ce faire, le programme prévoit de :

- améliorer l'accès des citoyens togolais à des services TIC de haute qualité et abordables en encourageant les investissements du secteur privé dans le secteur des TIC et en développant un régime réglementaire indépendant ;
- élargir l'accès à la terre formalisée par la reconnaissance et la protection des droits fonciers légitimes.

OMCA-Togo invite les prestataires éligibles à soumissionner pour l'entretien et la maintenance de ses climatiseurs.

La présente Demande de Cotations est constituée d'un lot unique

Les variantes ne sont pas prises en considération.

Un prestataire sera sélectionné au moyen de la **méthode de la Demande de Cotations « Shopping »** conformément aux « Directives relatives à la passation des marchés du Programme de MCC », lesquelles sont disponibles sur le site web de la MCC (www.mcc.gov/ppg).

1. La présente demande de cotations comprend les documents suivants :

- Annexe 1- Formulaire soumission (Lettre de soumission accompagnée du Bordereau des prix et du Bordereau des quantités et calendrier) ;
- Annexe 2- Tableau de comparaison des spécifications techniques ;
- Annexe 3- Formulaire de certification des Entreprises Publiques ;

- Annexe 4- Modèle du **contrat de maintenance**.

La lettre de soumission dûment remplie, datée et signée par le soumissionnaire ou le représentant habilité à signer au nom et pour le compte de la société accompagnée du Bordereau de Prix et du Bordereau des quantités et calendrier de livraison remplis, datés et signés. **Toute offre non accompagnée (i) de la lettre de soumission, (ii) du Bordereau de Prix et (iii) du Bordereau des quantités et calendrier de livraison signés par le représentant ou la personne autorisée par la société sera déclarée non conforme et rejetée.**

2. L'Offre devra respecter les conditions suivantes :

- a) **Prix** : Les prix offerts seront en Hors Taxes, Hors Douanes (Conformément au statut dont bénéficie le financement de OMCA-Togo en République du Togo) et exprimés en **Francs CFA** suivant les instructions du Formulaire de soumission ;
- b) Tous les documents fournis doivent être **en Français**. Les documents établis dans une autre langue devront être accompagnés d'une traduction certifiée par un traducteur agréé ; dans ce cas la traduction en français fera foi ou être accompagnée par la documentation technique adéquate ou toute information pertinente relative aux matériels et équipements

3. **Validité de l'Offre** : L'offre devra rester valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours : voir 7c) ci-dessous. Une offre avec un délai de validité de moins de **90 jours sera rejetée**.

4. Votre offre dûment renseignée devra être soumise dans les délais ci-dessous, par courriel à l'adresse : procurement@omcatogo.tg avec copie à s.pitta@omcatogo.tg , k.batchey@omcatogo.tg ; et omcatogo@gmail.com ; noelbatcheko@yahoo.fr

5. Votre offre devra être dûment signée par un représentant habilité à engager l'entreprise et soumise par mail à OMCA-Togo en indiquant la référence du dossier en objet à :

l'adresse procurement@omcatogo.tg avec copie à s.pitta@omcatogo.tg ; k.batchey@omcatogo.tg ; omcatogo@gmail.com; et noelbatcheko@yahoo.fr : au plus tard le **20 Février 2023 à 15 H 00 GMT**. Après réception de votre offre par mail, vous recevrez un accusé de réception. Si vous n'avez pas reçu un accusé de réception, veuillez resoumettre votre offre ou nous contacter à l'adresse mail indiquée ci-dessus. Veuillez considérer le temps d'envoi d'un mail et la taille des fichiers, **une offre reçue après la date et l'heure de soumission ne sera pas considérée.**

6. Les offres des soumissionnaires devront être accompagnées des documents complémentaires suivants :

- a) la copie du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) et des statuts (pour les Sarl, SA, etc). Les activités inscrites au registre de commerce doivent correspondre avec l'objet de la présente demande de cotations. La notion de « divers » figurant sur certains RCCM sera considérée comme rattachée aux activités principales et non à un autre domaine d'activité différent de ceux mentionnés sur le RCCM.

- b) Le pouvoir habilitant le signataire de l'offre à engager le soumissionnaire (procuration ou autre forme d'autorisation) s'il est différent des représentants légaux du soumissionnaire inscrit sur le RCCM ou dans les statuts de l'entreprise.
- c) Le soumissionnaire devra fournir la liste de **ses différents clients présents et passés** pour qui il a déjà **réalisés des prestations similaires** à celles exigées dans cette demande de cotations. Cette liste devra inclure le type de maintenance réalisée, la durée des contrats, les noms et contacts (adresse, numéro de téléphone et adresse email valide) d'au moins une référence pouvant être contacté au besoin et à la discrétion de OMCA-Togo en vue d'attester de la réalisation satisfaisante des prestations d'entretien et de maintenance des équipements similaires ;
- d) La garantie des prestations telle qu'indiquée à l'Annexe 1 ;
- e) **CVs de deux techniciens en froid qui vont exécuter le contrat et intervenir en permanence sur le site y compris le CV du responsable de coordination (soit au total 3 personnes)**

NB : l'attributaire du marché devra fournir les documents administratifs (La copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ; L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois à la date limite de dépôt des offres, l'attestation de la CNSS) dans **les sept jours ouvrables** suivant la notification de OMCA-Togo.

7. Votre offre devra respecter les conditions suivantes :

- a) tous les documents fournis doivent être en langue française pour ceux établis par le soumissionnaire, les fiches techniques et prospectus du fabricant peuvent être en anglais ;
- b) les prix seront hors TVA et toutes autres taxes et exprimés en Franc CFA suivant les instructions du Formulaire de Soumission ;
- c) votre offre devra rester valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée au point 4 ci-dessus. Une offre avec un délai de validité de moins de quatre-vingt-dix (90) jours sera rejetée.

8. Calendrier de livraison : Les prestations devront être exécutées suivant le délai d'exécution indiqué dans le contrat et conformément aux dispositions des clauses particulières et prescriptions techniques, objet de l'Annexe 1 de la présente demande de cotation. **Les prestations seront réalisées trimestriellement et à chaque fois qu'un problème surviendra sur le fonctionnement des climatiseurs. Le technicien en froid interviendra en permanence à OMCA-Togo. Les prestations vont s'étendre sur une période d'une (1) année de base avec une année optionnelle (c'est-à-dire le renouvellement de la première année) après une évaluation positive des prestations. Elles vont démarrer deux jours après la signature du contrat.**

9. Lieu de réalisation des prestations : Les prestations vont se réaliser au siège de OMCA-Togo sis à :

OMCA – TOGO, 05 BP 587, après la Cour d'appel de Lomé,
non loin de l'agence CEET d'Agoè Cacavéli
contact@omcatogo.tg ; www.omcatogo.tg
Courriel : procurement@omcatogo.tg

- 10. Incoterms :** L'édition des Incoterms est « Incoterms 2020 » ;
- 11. Analyse des offres et attribution du Contrat :** Les offres conformes pour l'essentiel au cahier de charges seront évaluées sur la base du prix total de l'offre basée sur la demande de cotations (excluant la TVA et toutes les autres taxes en vigueur compte tenu de l'exonération dont bénéficie OMCA-Togo). OMCA-Togo attribuera le contrat au soumissionnaire éligible ayant l'expérience et les capacités techniques satisfaisantes pour l'exécution du marché et ayant proposé l'offre la moins-disante techniquement conforme. Les climatiseurs installés sont de la marque ROCHE.
- 12. Si des négociations sont nécessaires,** une notification d'attribution provisoire sera transmise au soumissionnaire proposé pour l'adjudication du marché avec les points de négociations. L'attribution sera définitive seulement si les deux parties parviennent à un accord. Le Prestataire devra confirmer avant l'attribution de son contrat, le délai de livraison tel qu'indiqué dans son offre.
- 13. Incohérences dans les Directives de passation des marchés du programme de la MCC :** La passation de marché faisant l'objet de ce dossier de demande de cotations est conduite conformément aux Directives de passation des marchés du Programme de la MCC et est soumise à toutes ses dispositions. En cas de conflit entre toute section ou disposition du présent dossier de demande de cotations (y compris tout éventuel addendum audit dossier) et les Directives de passation des marchés du Programme de la MCC, les conditions et modalités des Directives de passation des marchés du Programme de la MCC font foi, à moins que la MCC n'ait accordé une dérogation à l'application de ces Directives.
- 14. Coûts associés à la préparation de l'offre :** Chaque Soumissionnaire couvrira les coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre. OMCA-Togo ne peut en outre être tenue responsable de ces coûts, indépendamment de la conduite ou des résultats du dépouillement des Offres.
- 15. Annulation du dossier de passation des marchés :** OMCA-Togo peut, à tout moment, annuler la présente procédure de sélection avant l'attribution finale d'un contrat.
- 16. Contestation des Soumissionnaires :** OMCA-Togo recevra et traitera toute contestation d'un soumissionnaire s'estimant lésé ou avoir eu un préjudice du fait d'un manquement de OMCA-Togo dans la conduite du processus de sélection. OMCA-Togo suivra les règles fixées dans le Système de contestation des soumissionnaires, disponible à l'adresse : <https://omcatogo.tg/systeme-de-recours/> tel que requis par les Directives de Passation des Marchés du Programme MCC ». Toute contestation sera adressée à :

La Directrice Générale

OMCA – TOGO, 05 BP 587, après la Cour d'appel de Lomé,
non loin de l'agence CEET d'Agoè Cacavéli
contact@omcatogo.tg ; www.omcatogo.tg
Courriel : procurement@omcatogo.tg

Directeur Général

PIECES DE LA DEMANDE DE COTATIONS
ANNEXE 1
FORMULAIRES DE SOUMISSION

Lettre de soumission

Date :

Demande de cotations : Ref. TTP/2022/NCS/Shopping/010

**« RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE
DES CLIMATISEURS DE OMCA-TOGO »**

A : Madame La Directrice Générale ;

OMCA – TOGO, 05 BP 587, après la Cour d'appel de Lomé,
non loin de l'agence CEET d'Agoè Cacavéli
contact@omcatogo.tg ; www.omcatogo.tg
Courriel : procurement@omcatogo.tg

Après avoir examiné les documents concernant la demande de cotations dont la réception est dûment reconnue, nous, soussignés, proposons les **XXXXXXX** conformément à ladite demande de cotations pour la somme de [montant total de soumission en lettres et chiffres et hors taxes] ou toute autre somme qui peut être déterminée conformément à la Liste des prix ci-jointe et fait partie de la cotation.

Nous nous engageons, si notre cotation est acceptée, à livrer les marchandises conformément au calendrier de livraison spécifié dans la Liste des exigences.

Nous acceptons de respecter cette cotation pour la période de validité spécifiée dans la demande de cotations.

Nous comprenons que vous n'êtes pas obligés d'accepter la cotation la moins disante ni aucune cotation que vous pourriez recevoir.

Nous comprenons aussi que L'OMCA-Togo se réserve le droit d'annuler la présente demande de cotations à toute étape du processus, sans être tenu d'en apporter les justifications ; et qu'aucune contestation ne serait acceptable de notre part.

Date _____ jour _____ 2022

[Signature] *[Par ordre de]*

Nom du signataire : _____

Fonction du signataire au sein de l'organisation : _____

Représentant dûment autorisé à signer cette soumission pour et au nom de : *[insérer nom et cachet de la société]*

Courriel : procurement@omcatogo.tg

BORDEREAU DE PRIX

Demande de cotations: Ref. TTP/2022/NCS/Shopping/010

**« RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE
DES CLIMATISEURS DE OMCA-TOGO »**

Nous : [nom de la société du soumissionnaire], soumettons une offre relative à la
fourniture des équipements suivants :

N°	DESIGNATION	FREQUENCES						Quantité	Prix unitaire	Montant total
		J	H	M	T	S	A			
1	SPLIT SYSTEM							28 splits installés		
	Nettoyage des filtres				X					
	Nettoyage de la batterie				X					
	Nettoyage du bac à condensat				X					
	Nettoyage des turbines, ventilateurs et volutes				X					
	Nettoyage des aérations de moteur				X					
	Graissage des paliers				X					
	Contrôle des organes de sécurité et de régulation (thermostat, pressostat, télécommande, etc)				X					
	Mesures des intensités				X					
	Relevés des caractéristiques thermodynamiques externe et internes (rapport à fournir)					X				
	Vérification du roulement du moteur condensateur et évaporateur)					X				
	Reprise des isolations internes et externes						X			
	Vérification du niveau du gaz						X			
	Vérification du châssis et fixation des vis						X			
	Reprise tôlerie et peinture						X			
	Mesure de l'isolement						X			
2	Extracteur d'air									
	Nettoyage de la turbine				X					
	Nettoyage du moteur électrique				X					

	Contrôle de l'état des grilles d'aspiration				X					
	Serrage des connexions électriques				X					
	Mesures des intensités				X					
3	Mobilisation permanente du technicien en froid									
	Deux techniciens en froid doivent être mobilisables à tout moment pour intervention en vue de régler des problèmes ponctuels									
	MONTANT TOTAL									

NB : J= journalière ; H= hebdomadaire ; M= mensuelle ; T= trimestrielle ; S = semestrielle ; **A** = annuelle

Fournitures des pièces de rechanges entre autres : le fluide frigorigène, le (s) filtre (s), les petites fournitures diverses, seront facturées en sus après présentation d'un devis validé par OMCA-Togo conformément aux prix unitaires présentés dans l'offre initiale du prestataire.

Fournir les prix unitaires des différentes pièces de rechanges qui sont souvent remplacés lors de l'utilisation des climatiseurs au cours d'une année.

Les prix sont fermes et non révisables pendant la durée de l'exécution du contrat.

Arrêté le montant total du marché hors taxes, sans les prix des pièces de rechange, à la somme de.....(en lettres) (en chiffres) en hors taxes

Nous confirmons que :

1. Les coûts proposés sont **hors TVA et toutes autres taxes applicables** ;
2. La devise utilisée est **le Franc CFA** ;
3. "Jour" s'entend "Jour calendaire" et une semaine comprend **7 jours** ;
4. Nous signerons le bon de commande émis par OMCA-Togo dans un délai maximum **d'un jour à compter de sa réception** ;
5. Nos prix mentionnés ci-dessus comprennent tous les frais **nécessaires à l'exécution** du marché conformément aux spécifications techniques et autres exigences de cette Demande de cotation ;
6. Notre offre est valide pour **une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.**

Nom du signataire : _____
Fonction du signataire au
Sein de l'organisation : _____

Signature : _____

Date : _____

NB : La facture qui sera établie par le titulaire du marché doit être une facture normalisée. De plus les droits d'enregistrement et de timbre sont à charge du titulaire du marché. Vous trouverez également en annexe la lettre vous informant sur les informations que vos futures factures doivent comporter si vous êtes attributaire du marché.

Vous êtes invités à lire scrupuleusement et attentivement la lettre de l'annexe 1 avant de faire votre proposition de prix

BORDEREAU DES QUANTITES ET CALENDRIER DE LIVRAISON

Demande de cotations: Ref. TTP/2022/NCS/Shopping/010

« RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES CLIMATISEURS DE OMCA-TOGO »

Le nombre total de splits installés est de vingt huit (28). Les interventions sont à trois niveaux

- Trimestriellement
- Semestriellement
- Annuellement
- Permanence

N°	DESIGNATION	FREQUENCES						Quantité
		J	H	M	T	S	A	
1	SPLIT SYSTEM							28 splits installés
	Nettoyage des filtres				X			
	Nettoyage de la batterie				X			
	Nettoyage du bac à condensat				X			
	Nettoyage des turbines, ventilateurs et volutes				X			
	Nettoyage des aérations de moteur				X			
	Graissage des paliers				X			
	Contrôle des organes de sécurité et de régulation (thermostat, pressostat, télécommande, etc)				X			
	Mesures des intensités				X			
	Relevés des caractéristiques thermodynamiques externe et internes (rapport à fournir)					X		
	Vérification du roulement du moteur condensateur et évaporateur)					X		
	Reprise des isolations internes et externes						X	
	Vérification du niveau du gaz						X	
	Vérification du châssis et fixation des vis						X	
	Reprise tôlerie et peinture						X	
	Mesure de l'isolement						X	

2	Extracteur d'air							
	Nettoyage de la turbine				x			
	Nettoyage du moteur électrique				x			
	Contrôle de l'état des grilles d'aspiration				x			
	Serrage des connexions électriques				x			
	Mesures des intensités				x			
3	Mobilisation permanente du technicien en froid							
	Deux techniciens en froid doivent être mobilisables à tout moment pour intervention en vue de régler des problèmes ponctuels							

Nom du signataire : _____
 Fonction du signataire au _____
 Sein de l'organisation : _____
 Signature : _____
 Date : _____

ANNEXE 2

TABLEAU DE COMPARAISON DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Demande de cotations: Ref. **TTP/2022/NCS/Shopping/010**

« RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES CLIMATISEURS DE OMCA-TOGO »

ETENDUE DES PRESTATATIONS

ENTRETIEN PREVENTIF

- 1- L'entreprise aura à sa charge toutes les prestations d'entretien préventif décrites sur le planning de maintenance. Cette liste n'est pas exhaustive.
- 2- Toutes les opérations de contrôle et de révisions périodiques recommandées par le fabricant doivent être scrupuleusement suivies

DEPANNAGE ET REPARATION

L'entreprise exécutera tous les travaux de dépannage et de remise en état, **y compris la fourniture des consommables, pièces de rechange et main d'œuvre**. Dans l'ensemble tout équipement en panne devrait être remis en état par des travaux de dépannages appropriés ou par remplacement de pièces à l'identique. L'entreprise est tenue de garantir la continuité de fonctionnement des installations à sa charge.

L'OMCA-Togo pourrait confier à l'entreprise la réalisation de certains travaux de modification sur les installations. Dans ce cas, la fourniture du matériel essentiel sera à la charge de l'OMCA-Togo.

MOYENS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise proposera dans son offre une équipe technique pluridisciplinaire composé d'un (1) responsable de coordination et de deux (02) techniciens d'intervention ayant les compétences et qualifications requises et capable d'effectuer toutes les opérations préventives et curatives objet de la maintenance des équipements techniques.

Les techniciens devraient disposer d'une tenue de travail appropriée identifiable et de l'outillage complet (caisse à outils complète) pour toutes les interventions.

Capacité technique

Le prestataire ou le fournisseur doit :

- Être une société ayant une spécialisation dans l'entretien et la maintenance des climatiseurs.
- Fournir une fiche de renseignement précisant l'effectif de la société, ses références dans le domaine pour les trois dernières années (2020 ; 2021 et 2022),
- Fournir les diplômes ou attestations légalisés et les CV actualisés des deux (02) techniciens en Froid-climatisation qui vont intervenir sur le site de maintenance ;
- Fournir *et le CV du responsable de coordination qui doit être également un technicien en froid spécialisé dans la climatisation bâtiment.*

Expérience

Le candidat doit prouver (**attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux dénués de toutes réserves**) qu'il a déjà exécuté au moins deux (02) contrats similaires de service de maintenance préventive et curative des équipements similaires au cours des trois (3) dernières années (2020 ; 2021 et 2022).

Profil des deux (02) techniciens à déployer en permanence à OMCA-Togo selon la récurrence des besoins

Diplôme : Être titulaire d'au moins BAC+2 en Froid-climatisation ou un CAP avec au moins 3 ans d'expérience

Expérience : avoir réalisé au moins une mission de maintenance des climatiseurs au cours des cinq (5) dernières (2018 ; 2019 ; 2020 ; 2021 et 2022).

Profil du responsable de coordination

Diplôme : Être titulaire d'au moins BAC+2 en Froid-climatisation

Expérience : avoir réalisé au moins une mission de maintenance des climatiseurs au cours des cinq (5) dernières années et avoir coordonné au moins deux (02) missions de maintenance de climatiseurs pour au moins deux (02) structures différentes au cours des dix (10) dernières années.

ANNEXE 3

FORMULAIRE DE CERTIFICATION D'ENTREPRISE PUBLIQUE

Les Entreprises publiques ne sont pas admissibles pour obtenir des marchés financés par le MCC. Par conséquent, les Entreprises publiques (i) ne peuvent pas être des parties à un quelconque contrat financé par le MCC pour la fourniture de biens, de travaux ou de services par le biais d'un processus concurrentiel d'adjudication, d'un appel d'offres limité, d'un contrat de gré à gré ou de sélection d'une source unique ; et (ii) ne peuvent pas être pré-qualifiées ou présélectionnées pour un quelconque contrat financé par le MCC et devant être octroyé par l'une de ces méthodes.

Cette interdiction ne s'applique pas aux Travaux en régie effectués par des entités appartenant au gouvernement du pays du Maître de l'ouvrage ou aux établissements d'enseignement et centres de recherches du secteur public ainsi qu'aux entités statistiques ou cartographiques, ou aux autres entités techniques, du secteur public qui n'ont pas été formées principalement dans un but commercial, ou pour lesquels une exception est accordée par le MCC conformément à la Partie 7 des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC. Vous pouvez consulter l'intégralité de cette politique sur la page des Directives relatives à la passation des marchés du Compact sur le site Internet du MCC (www.mcc.gov). Dans le cadre de la vérification de l'admissibilité pour ce marché, veuillez remplir le formulaire ci-dessous afin d'indiquer le statut de votre entité.

Aux fins de ce formulaire, le terme « Gouvernement » désigne un ou plusieurs gouvernements, y compris toute agence, administration, subdivision ou autre service de l'État à un niveau quelconque dans un pays ou une région.

CERTIFICATION

Dénomination sociale du Soumissionnaire :

Dénomination sociale du Soumissionnaire dans la langue et l'écriture du Pays de constitution (si elle est différente de ce qui est indiqué ci-dessus) :

Adresse du siège social ou de l'établissement principal du Soumissionnaire :

Nom complet de trois (3) dirigeants du Soumissionnaire (pour tout Soumissionnaire qui est une entité) :

Dénomination sociale de l'entité-mère ou des entités-mères du Soumissionnaire (le cas échéant ; indiquez si le Soumissionnaire n'a pas d'entité-mère) :

Dénomination sociale de l'entité-mère ou des entités-mères dans la langue et l'écriture du Pays de constitution (si elle est différente de ce qui est indiqué ci-dessus) :

Adresse(s) du siège social ou de l'établissement principal de l'entité-mère ou des entités-mères du Soumissionnaire (le cas échéant) :

1) Un État détient-il une majorité ou une participation de contrôle (que ce soit sur la base de la valeur ou des droits de vote) dans votre capital ou une autre participation lui procurant des droits de propriété (que ce soit directement ou indirectement, et que ce soit par le biais de fiduciaires, d'agents ou d'autres moyens) ?

Oui Non

2) Si votre réponse à la question 1 était oui, quel type d'entité contrôlé par le gouvernement êtes-vous :

a. Établissement d'enseignement Oui Non

b. Centre de recherche Ou Non

c. Entité statistique Oui Non

d. Entité cartographique Oui Non

e. Autre entité technique n'étant pas constituée essentiellement à des fins commerciales Oui Non

3) Quelle que soit votre réponse à la question 1, veuillez répondre à la question suivante :

a. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit à titre de subvention) ou toute autre forme d'assistance (financière ou autre) d'un gouvernement ?

Oui Non

Si oui, décrivez :

b. Un gouvernement vous a-t-il accordé des droits ou privilèges juridiques ou économiques spéciaux ou exclusifs pouvant affecter la compétitivité de vos biens, travaux ou services, ou influencer par ailleurs vos décisions commerciales ? Oui Non

Si oui, décrivez :

c. Un gouvernement peut-il imposer ou ordonner l'une des actions suivantes à votre égard :

- i. Toute réorganisation, fusion ou dissolution de votre entité, ou la formation ou l'acquisition de toute filiale ou autre affiliée par votre entité ? Oui Non
 - ii. la vente, la location, l'hypothèque, le nantissement ou la cession par ailleurs de vos principaux actifs, tangibles ou intangibles, que ce soit ou non dans le cadre habituel des affaires ? Oui Non
 - iii. L'interruption, la réinstallation ou l'altération substantielle de la production, de l'exploitation ou d'autres activités importantes de vos affaires ? Oui Non
 - iv. Votre exécution, résiliation ou non-exécution de contrats importants ?
Oui Non
 - v. La nomination ou le congédiement de vos managers, directeurs, cadres supérieurs ou autres dirigeants, ou la participation par ailleurs à la direction ou au contrôle de vos affaires ? Oui Non
- 4) Avez-vous jamais appartenu à l'État ou été contrôlé par l'État ? Oui Non
- 5) Si votre réponse à la question 4 était oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

a. Pendant combien de temps avez-vous appartenu à l'État ?

b. Quand votre entité a-t-elle été privatisée ?

c. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit à titre de subvention) ou toute autre forme d'assistance (financière ou autre) d'un gouvernement ?

Oui Non

Si oui, décrivez :

d. Même s'il ne détient pas la majorité du capital de votre entité ou ne la contrôle pas, un gouvernement continue-t-il à détenir une participation ou un pouvoir de prise de décisions dans votre entité ou dans vos affaires ?

Oui Non

Si oui, décrivez :

e. Payez-vous de l'argent à un État en dehors d'impôts ou de taxes dans le cadre ordinaire de vos affaires à des niveaux et pourcentages équivalents à d'autres entreprises n'appartenant pas à l'État dans votre pays qui sont engagées dans le même secteur d'activité ? Oui Non

Si oui, décrivez :

Les participants doivent noter les points suivants :

1. Avant d'annoncer le nom du consultant ou du soumissionnaire gagnant, ou toute liste de Soumissionnaires pré-qualifiés ou présélectionnés pour ce marché, l'entité MCA discutera de l'admissibilité de ce(s) consultant(s) ou de ce(s) Soumissionnaire(s) avec le MCC. Le MCC entretiendra une base de données (en interne, par le biais de services d'abonnement ou des deux façons) des Entreprises publiques connues, et chaque soumissionnaire ou consultant gagnant ou pré-qualifié/présélectionné concerné par la présente disposition sera comparé à la base de données et fera l'objet de recherches complémentaires selon ce que le MCC pourra juger nécessaire au vu des circonstances.
2. Toute déclaration inexacte par une entité soumettant une Offre pour ce marché pourra être considérée comme une « pratique frauduleuse » aux fins des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC et de toutes autres politiques ou directives applicables du MCC, y compris la Politique du MCC sur la prévention, la détection et l'élimination des fraudes et de la corruption dans les activités du MCC.
3. Toute entité qui aura été jugée par le MCC comme s'étant constituée toute seule, comme ayant sous-traité une partie quelconque de son contrat financé par le MCC ou comme s'étant associée par ailleurs avec une autre entité dans le but, ou en ayant l'effet potentiel ou réel, d'éviter ou de contourner par ailleurs les dispositions des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC pourra être considérée par ailleurs comme une Entreprise publique à toutes fins utiles en liaison avec ces Directives.
4. Toute accusation digne de foi selon laquelle une entité soumettant une Offre en réponse à cet appel d'offres serait une Entreprise publique n'étant pas autorisée à soumettre une offre conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC fera l'objet d'un examen dans le cadre de la procédure de contestation des Soumissionnaires conformément à ces Directives et portée à l'attention de l'instance de recours pour la contestation des Soumissionnaires de l'Entité MCA.

Je certifie par les présentes que les informations fournies ci-dessus sont exactes et correctes à tous égards, et je comprends que toute fausse déclaration, déclaration erronée substantielle ou non-communication d'informations demandées dans le présent certificat pourra être considérée comme une « pratique frauduleuse » aux fins des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC et d'autres politiques ou directives applicables du MCC, y compris la Politique du MCC sur la prévention, la détection et l'élimination des fraudes et de la corruption dans les activités du MCC.

Mane

Signature autorisée : _____ Date : _____

Nom du signataire (en caractères d'imprimerie) :

Note : Tout soumissionnaire quel que soit son statut doit fournir ce document renseigné et signé. Son absence dans le dossier est éliminatoire.

ANNEXE 4

MODELE DE CONTRAT DE MAINTENANCE

REPUBLIQUE DU TOGO

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-TOGO

ENTRE :

L'Organisme de mise en œuvre du Millennium Challenge Account-Togo (OMCA-TOGO), sis à la rue du désarmement, face à la LONATO, 05 BP 587, Quartier Agbalépédogan, Lomé – Togo ; Courriel : procurement@omcatogo.tg, représenté par le Directeur Général, N'gname Jeanne BOUGONOU ci-après dénommé (« **OMCA-TOGO** »)

d'une part,

ET

La société, sise, BPLomé-Togo, Tél : +228, Courriel :, représenté par son Directeur Général, M. (ci-après désigné comme « **Prestataire** »),

d'autre part,

IL A ÉTÉ ARRETÉ ET CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1^{er} : Objet du contrat

Par le présent contrat OMCA-Togo confié au prestataire la maintenance de l'installation de climatisation désignée ci-contre.

Marque	Type	Situation	Puissance	Quantité
Roch	Split	Intérieur	1 CV	16
Roch	Split	Intérieur	1,5 CV	8
Roch	Split	Intérieur	2 CV	4

Article 2 : Obligations du prestataire

Le prestataire assurera des visites trimestrielle, semestrielle et annuelle de contrôle technique sur les équipements désignés à l'Article 1, ainsi que sur toute l'installation. Les visites seront effectuées par un personnel qualifié, et programmées au cours du (des) mois suivant (s).

En dehors de ces visites techniques de routine, le prestataire doit intervenir à chaque fois qu'il y a un problème de fonctionnement des climatiseurs et/ou de tout le réseau de climatisation.

Les prestations porteront sur les opérations désignées ci-dessous :

- Vérification et contrôle général des unités intérieure(s) et extérieure(s) Vérification des fixations et supports ;
- Vérification du circuit frigorifique ;
- Détection des fuites éventuelles de fluide frigorigène et appoint s'il y a lieu ;
- Vérification de la bonne marche des sécurités, de(s) régulation(s) et des automatismes ;
- Nettoyage du (des) filtre(s) de(s) unité(s) intérieure(s) ;
- Dépoussiérage et nettoyage des unités intérieure(s) et extérieure(s) ;
- Vérification du bon fonctionnement de l'humidificateur (3) ;
- Vérification de l'écoulement des eaux de condensats, désinfection et nettoyage des bacs à condensats et des siphons ;
- Nettoyage et enlèvement des résidus en fin de visite ;
- Autres interventions d'entretien et de maintenance ;
- Etablissement d'un rapport de visite, incluant les travaux réalisés, les réponses aux éventuelles remarques de OMCA-Togo ainsi que toute recommandation nécessaire au bon fonctionnement de l'installation.

En outre, les risques éventuels, qui pourraient découler des interventions du prestataire et qui relèveraient directement de sa responsabilité, doivent être couverts par une assurance professionnelle auquel le prestataire a souscrit.

Intervention sur appel

En cas de panne, le prestataire s'engage à intervenir immédiatement, sur simple appel téléphonique de OMCA-Togo.

Article 3 : Engagement de OMCA-Togo

OMCA-Togo s'engage à :

- Permettre au prestataire le libre accès et en toute sécurité aux installations (équipements désignés à l'article I,
- Assurer la conduite et la surveillance des installations,
- Interdire l'accès aux installations à toutes personnes non habilitées,
- N'apporter aucune modification aux installations sans l'avoir notifié au prestataire,
- Fournir les fluides et énergies nécessaires au fonctionnement de l'installation et aux opérations de maintenance,

- Prendre à sa charge le remplacement des éventuelles pièces défectueuses,
- Fourniture et main d'œuvre jugée nécessaire par le prestataire sur présentation d'un devis,
- Assurer la mise en conformité des installations en fonction de l'évolution des réglementations.

Article 4 : Condition de prix

Le coût des interventions se présente comment suit :

- La redevance contractuelle pour chaque trimestre est fixée à : (*insérer le montant de la maintenance trimestrielle*) quel que soit le nombre d'intervention au cours du trimestre.
- Fournitures des pièces de rechanges entre autres : le fluide frigorigène, le(s) filtre(s), les petites fournitures diverses, seront facturées en sus après présentation d'un devis validé par l'OMCA-Togo conformément aux prix unitaires présentés dans l'offre initiale du prestataire.

Les prix sont fermes et non révisables pendant la durée de l'exécution du contrat.

Le prestataire sera payé à 100% dans les 30 jours au plus tard après la réalisation de sa prestation trimestrielle sur présentation d'une facture validée par OMCA-Togo et conformément aux informations mentionnées à **l'annexe 1 (lettre aux prestataires)**

Article 5 : Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à partir de la date de signature du Directeur Général de OMCA-Togo.

Il est établi pour une durée d'une (1) année (année de base). Il est renouvelable après une évaluation positive des prestations de l'année de base.

Article 6 : Résiliation

La résiliation pourra être demandée par les deux parties par courrier recommandé avec accusé de réception et tenant lieu de mise en demeure dans un délai de 30 jours avant la résiliation.

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes des articles, ci-dessus, entraînera, la résiliation de plein droit au présent contrat, trente jours après mise en demeure exécutée par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Article 7 : Différends

Les litiges, différends ou contestations relatifs à l'exécution et à l'interprétation du présent contrat seront, à défaut d'un règlement amiable préalablement recherché, soumis à la juridiction du tribunal compétent de Lomé.

Article 8 : Entrée en vigueur

Le présent contrat entrera en vigueur après sa signature par le Directeur Général de OMCA-Togo.

EN FOI DE QUOI, les parties après avoir lu et accepté le présent contrat, l'ont signé en quatre (4) exemplaire original, les jours, mois et an indiqués ci-dessous.

Fait à Lomé, le 2023

Pour le prestataire
Directeur Général

Pour l'OMCA-TOGO
Directeur Général

.....

N'gname Jeanne BOUGONOU

Annexe 1 : Lettre à l'intention des prestataires de OMCA-Togo



N° 0547/2022/ PR /OMCA-Togo/ DG/LRAP



Lomé, le 31 janvier 2023

Le Directeur Général

Aux

Fournisseurs et prestataires
de l' OMCA-Togo

LOME

Objet : Information

Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Dans le cadre de la réorganisation de nos services en vue de permettre une meilleure collaboration entre l'OMCA-Togo et votre structure, je voudrais porter à votre connaissance qu'à compter du 1^{er} février 2023 les dispositions suivantes seront observées :

Toute facture adressée à OMCA-Togo doit être normalisée avec une vignette et les mentions suivantes doivent y être inscrites :

- Le nom du fournisseur, adresse (physique et postale) et numéro de téléphone ;
- Numéro statistique et/ou NIF du Fournisseur ; NB : le NIF concerne uniquement les Fournisseurs établis au Togo ;
- Les références du marché ou du bon de commande ;
- Le montant hors taxes (HT) ;
- Le montant net à payer (HT moins la retenue sur prestation de services (RSPS)) ;
- La TVA (qui doit se calculer sur le montant HT et non sur le montant après retenue) ;
- Le montant TTC ;

- La monnaie de la facture (FCFA, USD, ...) ;
- Description exacte avec références et quantités des biens livrés, des travaux réalisés, ou des services prestés ;
- La retenue à la source des sommes versées en rémunération de prestations de service des professions non commerciales titulaires de revenus tels que définis à l'article 35 du CGI :
 - ✓ 5% pour les prestataires ayant un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) ;
 - ✓ 10% pour les prestataires n'ayant pas de NIF.

Les factures devront être accompagnées des éléments ci-après :

- Une copie du contrat ou du bon de commande (Si le contrat est trop volumineux, le Fournisseur pourra se contenter de joindre la page de couverture, faisant mention des références exactes et complètes dudit contrat, la page sur les modalités de paiements ainsi que la page portant le timbre attestant de son enregistrement par l'Administration compétente) ;
- Un bordereau de livraison ou un PV de réception valide ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) correspondant à celui du contrat ou du bon de commande ;
- Les nouveaux fournisseurs ou prestataires sont tenus de remplir la fiche appelée 'VENDOR REQUEST FORM' disponible à l'OMCA-Togo.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler que l'OMCA-Togo dispose de 30 jours pour payer toute facture conforme qui lui est soumise. Cependant, le non-respect des présentes dispositions peut allonger ce délai de paiement de la facture.

Tout en comptant sur votre professionnalisme à respecter ces dispositions, je vous prie de recevoir, Mesdames Messieurs les Directeurs, mes salutations distinguées.


N'gname Jeanne BOUGONOU

